



# Chèque de séquestre sans signature de compromis

Par **Lisoouuu**, le **04/09/2010** à **20:34**

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de faire appel à vous au sujet de mon projet immobilier.

Je suis passée par une agence immobilière pour acheter un appartement.

Le jour où mon offre d'achat a été acceptée par le propriétaire, l'agent immobilier m'a demandé de rédiger un chèque d'acompte correspondant à 10% de la transaction. Ce chèque a été émis à l'attention du compte séquestre de l'agence.

Elle m'a ensuite remis un copie du chèque.

Le compromis n'a pas encore été signé. Est ce normal ? Quel risques puis je encourir ?

Merci de m'aiguilliez à ce sujet.

Lise